



Homologation par le juge

Par **78HL**, le **15/04/2019** à **11:10**

Bonjour,

Je suis séparée depuis 2014, mon ex décide de baisser la PA. Avec nos avocats respectifs nous sommes en train d'établir une convention pour la faire homologuer par le juge sans refaire de jugement.

Nous ne sommes pas encore d'accord sur tous les points mais son avocate demande que cette convention prenne effet à compter du mois de mars (date du jour 15/04), car il trouve celà trop long.

Ai-je le droit d'imposer la date de l'homologation de la convention par le juge ?

Y'a t-il un texte ?

Merci infiniment pour vos réponses, j'en peu plus de cette situation et surtout de me faire avoir.